

**COMMUNIQUÉ  
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

**Aide d'urgence pour les loyers :  
un programme d'aide pour les PME  
avec plusieurs zones d'ombre**

**Charlevoix, le 27 avril 2020** – La Chambre de commerce de Charlevoix (CCC) et la Fédération des Chambres de commerce du Québec (FCCQ) saluent l'annonce du gouvernement fédéral concernant l'aide d'urgence pour le paiement du loyer des PME. Ce programme qui était grandement attendu doit maintenant être déployé et l'argent versé le plus rapidement possible. Il demeure toutefois de nombreuses zones d'ombres et la CCC ainsi que la FCCQ suivront de près le dévoilement des détails entourant ce nouveau programme.

En vertu d'une entente entre le gouvernement fédéral et l'ensemble des provinces, l'aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial prévoit une réduction du loyer de 75% pour les mois d'avril, mai et juin. Cette aide s'adresse aux PME, aux OBNL et aux organismes de bienfaisance qui paient moins de 50 000 \$ par mois en loyer et qui ont temporairement interrompu leurs activités ou dont les revenus précédents la COVID-19 ont diminué d'au moins 70 %.

Selon le programme, le propriétaire d'un immeuble commercial hypothéqué réduirait d'au moins 75 % le loyer mensuel payable. Le locataire et le propriétaire devraient couvrir chacun 25 % du loyer, tandis que le gouvernement fédéral et les provinces se partageraient les 50 % restants.

« Nous saluons l'effort du gouvernement pour répondre à une préoccupation pour de nombreuses entreprises, particulièrement dans le secteur de la restauration et du commerce de détail. Actuellement, chaque jour compte pour certaines entreprises dont la survie est en péril. Le versement rapide des sommes est donc une condition essentielle du succès de ce programme. On rappelle d'ailleurs depuis le début de la crise l'importance de continuer à répondre aux besoins de liquidités des entreprises », a déclaré Charles Milliard, président-directeur général de la FCCQ.

« Les entreprises de Charlevoix, dont beaucoup sont liées au tourisme, sont profondément impactées par cette crise. La condition d'une perte minimale de revenu de 70% en mai et juin mettra à risque des restaurateurs et des petits commerçants dont la perte serait très importante, sans toutefois atteindre ce 70%. La liquidité de ces entreprises vulnérables est précaire à ce temps de l'année et une perte de 50% du chiffre d'affaires serait suffisante pour les mener au pied du gouffre » ajoute Raphaël Dubois, président de la Chambre de commerce de Charlevoix.

« Aussi, cette mesure est liée à la bonne foi et aux démarches du propriétaire de l'immeuble, ajoutant ainsi une autre condition qui ne sera pas facilitante pour les petits entrepreneurs et les organismes à but non lucratif, dont nous sommes » ajoute Johanne Côté, directrice générale de la CCC.

La CCC et la FCCQ espèrent que le gouvernement sera sensible à leurs revendications et qu'un assouplissement des règles viennent ajuster les points négatifs de ce programme afin de le rendre accessible au plus grand nombre, mais également le rendre rétroactif au début de la crise.

« Une des clés de la réussite de ces programmes sera donc leur flexibilité afin de s'adapter aux différentes réalités des entreprises », a poursuivi M. Milliard.

### **Prestation canadienne d'urgence pour étudiants**

La CCC et la FCCQ constatent également qu'un autre programme annoncé cette semaine pourrait avoir des effets imprévus. La PCU destinée aux étudiants est une bonne nouvelle, mais les montants offerts ne créent pas de réel incitatif au travail. Paradoxalement, le recrutement d'employés pourrait donc être plus compliqué même si le taux de chômage est en hausse.

« Nos membres qui oeuvrent dans le secteur touristique ou du commerce de détail s'inquiètent de l'effet de cette prestation. Il ne faut jamais oublier qu'avant cette crise, en région éloignée comme ici, nous étions en situation de pénurie de main-d'œuvre » a ajouté monsieur Dubois.

### **À propos de la Chambre de commerce de Charlevoix (CCC)**

La Chambre de commerce de Charlevoix représente 383 entreprises réparties sur l'ensemble du territoire des MRC de Charlevoix et de Charlevoix-Est. Ces entreprises oeuvrent dans toutes les sphères de l'économie régionale.

### **À propos de la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ)**

Grâce à son vaste réseau de 130 chambres de commerce et 1 100 membres corporatifs, la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) représente plus de 50 000 entreprises exerçant leurs activités dans tous les secteurs de l'économie et sur l'ensemble du territoire québécois. Plus important réseau de gens d'affaires et d'entreprises du Québec, la FCCQ est à la fois une fédération de chambres de commerce et une chambre de commerce provinciale. Ses membres, qu'ils soient chambres ou entreprises, poursuivent tous le même but : favoriser un environnement d'affaires innovant et concurrentiel.

-30-

### **Source et informations**

Johanne Côté  
Directrice générale  
La Chambre de commerce de Charlevoix  
[Johanne.cote@creezdesliens.com](mailto:Johanne.cote@creezdesliens.com)  
Cellulaire : 418 435-1603

Félix Rhéaume  
Directeur principal, Communications et relations  
externes  
Fédération des chambres de commerce du Québec  
[felix.rheaume@fccq.ca](mailto:felix.rheaume@fccq.ca)  
Cellulaire : 514 912-2639

